

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Rapport n° 5	GROUPEMENT	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2016		Chapitre : Article :

### SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2016 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

### ➤ L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

-	Assurance décès	1 715 €
-	Journée nationale des médecins	2 537 €
-	Déplacements sportifs	16 884 €
-	Récompenses	5 065 €
-	Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au	
	fonctionnement de l'Union départementale	48 099 €

Je vous propose d'allouer en 2016 une subvention de 74 300 € identique à la subvention 2015.

### > L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2016 une subvention de 1 000 €identique à 2015.

### > L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 €identique à 2015.

### **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 €identique à 2015.

Les crédits, soit 80 800 € sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016 du SDIS.

# Si l'ensemble de ces dispositions vous agrée, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :

### Vu le rapport n° 5;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2016 :

-	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	74 300 €
-	Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
-	Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
-	Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

Le Président,

**Nicolas FRICOTEAUX** 



## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération n° 5

du 2 février 2016

Conseil d'Administration

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES Imputation budgétaire

Chapitre : Article :

PRÉFECTURE DE L'AISNE ARRIVÉ LE

1 8 FEV. 2016

D.R.C.T.A.J

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le

1 8 FEV. 2016

Le 2 février 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 janvier 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

### Etaient présents :

### I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

### II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

### III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

**Excusé(s)**: M<sup>mes</sup> Jocelyne DOGNA, Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Christian CROHEM, Gérard DOREL,

Colonel Stephan ANTHONY, Lieutenant Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,

Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,

MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>mes</sup> Sandra GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

### **SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le rapport n° 5;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2016 :

-	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	74 300 €
-	Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
-	Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
-	Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX